

Établissement public
de coopération culturelle
1, rue de l'Audience
95780 LA ROCHE-GUYON
01 34 79 74 42
service.accueil
@chateaudelarocheGuyon.fr
www.chateaudelarocheGuyon.fr

Siret : 289 500 803 00019
Code APE : 9 103 Z



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle
à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Délibération n° 2020 - 27 du 10 décembre 2020

Objet : Approbation du calendrier et des modalités d'examen de la proposition de renouvellement du mandat de la Directrice

L'an deux mille vingt, le 10 décembre, s'est réuni en visioconférence via le logiciel Teams Microsoft, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 4 décembre 2020.

Etaient présents :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Gérard Lambert-Motte, Président du Conseil d'Administration de l'Établissement Public, Agnès Rafaitin

Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Yann Grillère

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Marie-Cécile Courtois

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Conseil Départemental : Annick Aubert, Gérard Maury

Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Michel Chialvo

Représentants du personnel : Olivier Lopes, Sophie Fournial, titulaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Conseil Départemental : Cédric Lemagnent

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Marie-Agnès Lanthier

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Absents excusés :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Sophie Borgeon, Jeanne Docteur, Jean-Pierre Muller, Alexandre Pueyo

Représentants de l'Etat : DRAC : Laurent Roturier

Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Capucine Faivre

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 13

Etaient également présentes :

- Françoise Carle, Directrice générale adjointe du Conseil départemental du Val d'Oise

- Magalie Bouchet, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise

- Dolorès Fourrez, Responsable administrative et budgétaire de l'Unité Culture et Patrimoine de la Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise

- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon

- Edith Couderc, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon

- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon

(pour la prise de notes)

CONSIDERANT,

- L'article L 1431-5 du CGCT
- L'arrêté du 27 février 2008 pris pour l'application de l'article L. 1431-5 du CGCT et relatif aux conditions de nomination des directeurs de certaines catégories d'EPCC
- Que le mandat de direction de Marie-Laure Atger arrivera à son terme le 31 décembre 2021

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve les modalités et le calendrier d'examen de la proposition de renouvellement du mandat de la directrice conformément aux pièces jointes en annexe à cette délibération.

Abstentions : 0

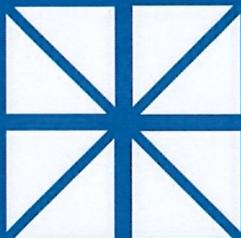
Votes contre : 0

Votes pour : 13

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte



Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le



Établissement public
de coopération culturelle
1, rue de l'Audience
95780 LA ROCHE-GUYON
01 34 79 74 42
service.accueil
@chateaudelarocheguyon.fr
www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019
Code APE : 9 103 Z



PROCEDURE POUR LE RENOUELEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR

(Cf. article 4 alinéa 3 de la loi n°2006-723 du 22 juin 2006)

Le directeur de l'EPCC du château de La Roche-Guyon n'est soumis à aucune contrainte de corps d'appartenance, de cadre d'emploi ou de diplôme. En effet, la catégorie d'établissements « ayant pour mission de participer à la conduite de l'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France et d'assurer la conservation des monuments historiques » ne figure plus sur la liste des établissements devant être dirigés par un directeur relevant d'un statut ou être titulaire d'un diplôme particulier (cf. arrêté du 27 février 2008)

Option 1 - Le directeur ne souhaite pas de prolongation de son mandat

Une procédure de recrutement d'un nouveau directeur est lancée

Option 2 - Le directeur en poste indique au Conseil d'administration son souhait de voir son mandat prolongé.

Au plus tard un an avant le terme de son mandat, il informe le Conseil d'Administration de sa volonté de solliciter un nouveau mandat ;

Au plus tard sept mois avant le terme de son mandat, il présente au conseil d'administration :

- Un bilan du mandat en cours d'exécution
- Un projet pour un nouveau mandat de trois ans.

Modalités et suites de la décision du conseil d'administration sur le renouvellement du mandat :

Le CGCT ne fixe aucune condition particulière de quorum ou de majorité pour le renouvellement du mandat du directeur. Néanmoins, lors de la première nomination d'un directeur, la majorité des deux tiers est requise. Par parallélisme des formes, la majorité des deux tiers est également adoptée lors du renouvellement du mandat du directeur en poste. (cf. Carnet de coopération #2 édité par le Comité national de liaison des EPCC : *Recruter un directeur ou une directrice d'EPCC et renouveler son mandat*, octobre 2016)

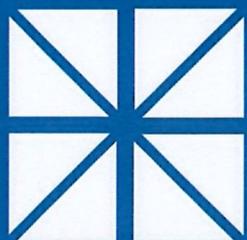
Option A : le CA vote le renouvellement du mandat du directeur :

Dans ce cas, le contrat dont bénéficie le directeur est expressément reconduit par la voie d'un avenant au contrat initial pour une durée de trois ans équivalents à celle de son nouveau mandat.

Option B : le CA refuse le renouvellement du mandat du directeur :

Une procédure de recrutement est alors ouverte.

CHÂTEAU DE LA ROCHE-GUYON HISTOIRE ET CRÉATION



Établissement public
de coopération culturelle
1, rue de l'Audience
95780 LA ROCHE-GUYON
01 34 79 74 42
service.accueil
@chateaudelarocheGuyon.fr
www.chateaudelarocheGuyon.fr

Siret : 289 500 803 00019
Code APE : 9 103 Z



CALENDRIER D'EXAMEN DE LA PROPOSITION DE RENOUELEMENT DU MANDAT

DE LA DIRECTRICE

Mi-février 2021	Envoi du bilan du mandat en cours aux personnes publiques membres de l'EPCC
Début mars 2021	Envoi du nouveau projet aux personnes publiques membres de l'EPCC
Fin mars / Début avril 2021	Envoi du bilan et du nouveau projet à tous les membres du CA
CA de mi-avril 2021	Présentation aux membres du CA du bilan et du nouveau projet en séance
CA de fin mai 2021	Décision du CA sur le renouvellement du mandat de la directrice